

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2019**

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 22 janvier 2019 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, **lundi 28 janvier 2019 à 18 heures 30** à la mairie de Thoard. »

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2018
- Modification de la délibération du 17 décembre 2018 sollicitant la subvention pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement, des eaux pluviales et de la voirie et enfouissement de réseaux secs au hameau des Bourres
- Acquisition et cession de parcelles au Prés du Riou
- Renouvellement de la convention de mise à disposition du service instructeur de l'application du droit des sols et des équipements de la commune de CHATEAU ARNOUX
- Travaux en cours et à prévoir : boulangerie, foyer rural, entretien des chemins, WC publics, éclairage public, chapelle St Joseph, site internet, etc...et demandes de subvention
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire  
Etaient présents : Jean-Louis PIN, Jean-Claude FABRE, Jean-Claude COLLAVINI, Elisabeth DALMAS adjoints, Nathalie BAILLE, Annie BAUSSAN, Anaïs DELAYE, Elisabeth JOVET, Maryvonne POMMIER, Guy RAIMON, Cathy RAMBAUD, conseillers municipaux.  
Excusés : Isabelle PEIGNEUX, Michel DENEUVE, Patrick JULIEN

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Anaïs DELAYE est élue secrétaire de séance.

M. le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour, la modification de la délibération concernant la demande de subvention DETR pour la réfection des réseaux des Bourres. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2018**

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DCM28012019-1-Modification de la délibération du 17 décembre 2018 sollicitant la subvention pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement, des eaux pluviales et de la voirie et enfouissement de réseaux secs au hameau des bourres**

M. le maire rappelle au conseil municipal le projet de réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement, des eaux pluviales et de la voirie et de l'enfouissement des réseaux secs au hameau des Bourres. L'agence IT04 a établi une étude détaillée, il en donne connaissance à l'assemblée et indique que les travaux sont estimés à 445 000 € HT.

En application des dispositions de l'article L 1611-19 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente au conseil municipal l'étude d'impact financier, car le coût des travaux réparti sur les deux budgets à raison de 133 500 € sur le budget principal et 311 500 € sur

le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, dépasse pour ce dernier 150 % des recettes réelles de fonctionnement du budget 2018.

Le conseil municipal, au vu de l'étude d'impact financier, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation de cette opération, permettant de poursuivre la rénovation du réseau d'assainissement, la collecte des eaux pluviales, la réfection de la totalité du réseau de distribution d'eau potable en PVC et la mise en conformité avec le règlement DECI du département des Alpes de Haute Provence et son estimation financière à 445 000 € et s'engage à inscrire cette dépense aux budgets primitifs 2019
- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser
- SOLLICITE un financement au titre de la DETR 2019,
- APPROUVE le plan de financement suivant :

DETR 2019 : plafonné à	200 000 €
Département ou Agence de l'eau : 20% de 311 500 € soit	62 300 €
Autofinancement :	182 700 €
dont 109 200 € sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement et 73 500 € sur le budget principal	
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

#### **DCM28012019-2-Acquisition et cession de parcelles au Prés du Riou**

M. le Maire revient sur les cessions des terrains, dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne maison de retraite.

La parcelle cadastrée section B n° 900 de 369 m<sup>2</sup>, destinée à l'aménagement de places de stationnement est cédée à la SCI DIVIN au prix de 2 000 €. Les acquéreurs de cette parcelle devront prendre toutes les précautions lors de la réalisation du parking, dans la partie haute, afin d'éviter tout glissement de terrain et de désagrément aux propriétés de M. Claude SENES. Les servitudes de passages des conduites d'eau devront être indiquées dans l'acte de cession, ainsi que la servitude pour l'accès à la parcelle cadastrée section B n° 898.

Il devra être spécifié à la SARL IMMO 71 et à la SCI DIVIN, que les gouttières des bâtiments concernant ces cessions devront être raccordées au réseau d'eaux pluviales lorsqu'il sera réalisé par la commune.

D'autre part, M. le Maire indique que la Sarl IMMO 71 cède à la commune les parcelles cadastrées section E n° 322 de 32 m<sup>2</sup> et n° 324 de 12 m<sup>2</sup> en échange de la parcelle cadastrée section E n° 316 de 15 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer les actes de cession et d'échange auprès du notaire et toutes les pièces y afférant. Les frais concernant ces actes seront à la charge de la SCI DIVIN et de la SARL IMMO 71.

#### **DCM28012019-3-Renouvellement de la convention de mise à disposition du service instructeur de l'application du droit des sols et des équipements de la commune de CHATEAU ARNOUX**

Le maire soumet au conseil municipal le projet de convention de mise à disposition du service instructeur de l'application du droit des sols et des équipements de la commune de CHATEAU

ARNOUX au profit des communes de BARRAS, LES MEES, MALLEFOUGASSES-AUGES, MALLEMOISSON, MIRABEAU et THOARD, d'une durée de 48 mois avec effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2019. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

**DCM28012019-4-Travaux en cours et à prévoir : boulangerie, foyer rural, entretien des chemins, WC publics, éclairage public, chapelle St Joseph, site internet, etc...et demandes de subvention.**

**DCM28012019-4-A-Boulangerie**

M. Jean-Claude FABRE indique que le matériel est en cours d'installation, le four est monté. GAP FROID attend le branchement au réseau électrique afin de pouvoir vérifier le fonctionnement du matériel. L'ouverture est prévue au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2019.

**DCM28012019-4-B-Foyer rural**

M. Jean-Claude FABRE indique qu'une réunion de chantier a eu lieu avec tous les intervenants. Le démarrage des travaux est fixé au jeudi 21 février 2019, après la fête de la St Blaise jusqu'à fin mars.

**DCM28012019-4-C-WC publics**

M. Jean-Claude COLLAVINI rappelle que la demande de subvention avait été refusée par la Région dans le cadre du FRAT en 2017. L'architecte de l'époque n'avait pas finalisé l'étude. Il est possible de demander une subvention dans le cadre du FODAC 2019. Le conseil municipal, après délibérations décide de poursuivre l'étude et de la confier à M. Frédéric PERASSO, architecte à VILLENEUVE.

**DCM28012019-4-D-Travaux SMAB**

M. Jean-Claude COLLAVINI indique que le SMAB a débroussaillé le ravin de Vaunavès. Une tranche supplémentaire sera réalisée en mars 2019 avec une intervention aux Bourres sous la station d'épuration.

**DCM28012019-4-E-Eclairage public**

M. Jean-Claude FABRE indique qu'il a un devis de l'entreprise SE3V pour le changement de l'éclairage public au quartier du Serre. Il est possible d'obtenir une subvention dans le cadre du FODAC 2019. Le conseil municipal, après délibérations, décide de demander la subvention FODAC pour la mise aux normes des WC publics et la rénovation de l'éclairage public au Serre.

**DCM28012019-4-F-Périmètre immédiat des Ataux**

M. Jean-Claude COLLAVINI indique que les subventions pour l'installation du grillage autour du périmètre immédiat des Ataux ont été obtenues. Il sera procédé à l'appel à concurrence rapidement, afin de faire réaliser les travaux au printemps.

**DCM28012019-4-G-Voirie**

M. Jean-Claude COLLAVINI a recensé les travaux à effectuer sur la voirie en 2019. Il propose la remise en état du quartier du Serre, entre autres. La commission des travaux établira la liste lors d'une prochaine réunion.

**DCM28012019-4-H-Ecole**

M. Jean-Claude FABRE rappelle que les racines des acacias soulèvent l'enrobé, ce qui présentent des risques de chutes des enfants. Il est prévu d'aménager de jardinières autour des arbres. Il est également envisagé dès que le temps le permettra de réparer les escaliers extérieurs en béton. L'achat d'une climatisation mobile est envisagé pour le dortoir des petits.

#### **DCM28012019-4-I-Platanes**

Le département va réaliser la taille des platanes du boulevard le mois prochain. Compte tenu de la hauteur des arbres, les élus souhaiteraient une taille adaptée qui réduisent cette hauteur et les nombreuses branches.

#### **DCM28012019-4-J-Site internet**

Le maire indique que suite à la liquidation judiciaire du prestataire du site internet, il a signé un contrat avec campagnol.fr, le site internet des maires ruraux de France au prix de 220 € par an.

#### **DCM28012019-4-K-Chapelle St Joseph de la Pérusse**

M. le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée en 2018 auprès de la Région d'abord dans le cadre du patrimoine rural et ensuite au FRAT. Aucune réponse à ce jour de la part de la Région, malgré des courriers de relances. Il indique qu'il a reçu M. Franz LARCHER qui souhaite avec des bénévoles restaurer ce site avec une possible mise à disposition d'une partie des locaux. De plus amples renseignements ont été demandés et seront soumis au conseil municipal qui émet un avis favorable de principe pour la réhabilitation des bâtiments de la chapelle de St Joseph.

#### **DCM28012019-5-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal**

Le maire informe l'assemblée qu'il n'a pas fait valoir son droit de préemption pour la vente d'une partie de l'ancienne maison de retraite cadastrée section E n° 320 et 321 à la SCI DIVIN.

#### **DCM28012019-6-Questions diverses**

##### **Motion - Débat National**

M. le maire expose sa position quant à l'organisation du débat : il estime que les maires ont été mis à l'écart ces dernières années, en transférant, notamment des compétences aux intercommunalités, et maintenant ils sont sollicités pour mettre en place le débat. Tout en estimant qu'une consultation des citoyens est nécessaire, il sollicite l'avis du conseil municipal.

Mme Elisabeth DALMAS relate son expérience de la manifestation de MANOSQUE du samedi 26 janvier 2019 et notamment des violences policières, non justifiées envers les manifestants.

Le conseil municipal, estime, au vu du comportement provocateur et violant des forces de l'ordre, lors des manifestations légitimes qui se déroulent partout en France et le mépris affiché de ce fait de l'Etat face à l'expression publique, que les conditions d'un débat serein ne sont pas réunies aujourd'hui. Les élus mettront à disposition ce qui sera demandé par toute initiative visant à organiser le débat, mais n'y participeront pas eux-mêmes. Le conseil municipal s'associe à la motion des élus de REILLANNE.

La séance est close à 20 h 45.